

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1794 à 1826

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17679

-0-

fiche n°9

18 brumaire an 12 (10 novembre 1803) – Remplacement des membres du conseil municipal

arrondissement
Communal
de Bouzy
Commune
de Bouzy.

Extrait
Du Registre des actes de la Préfecture du Département
de La Marne.

Du 18 Brumaire an 12 de la République.
Le Préfet du Département de La Marne
En Vertu de l'arrêté ~~et~~ de la loi du 28 Brumaire
de l'arrêté du Gouvernement du 14 Nivôse an 5,
Nomme, pour remplacer Les Membres sortis du
Conseil Municipal de La Commune de Bouzy, l'an
par décret la démission que par Lettre du 10
Jan en exécution de l'arrêté précité, Les Citoyens

ci après: Savoir:

Joseph Houry
Reol Godin
Louis Robert
Alexis Robert
Etienne Saillard.

La présente Nomination sera transmise, par
l'intermédiaire du Sous-Préfet de l'arrondissement
Communal de Bouzy, au Maire de La Commune de Bouzy,
qui La fera transcrire sur le Registre de la Municipalité,
et qui donnera charge de la faire Notifier à chacun des
Citoyens y dénommés; et de leur Conseiller de suite pour
recevoir d'eux la promesse de fidélité à la Constitution.
Signé au Registre: Bourgeois Secrétaire.

Don ampliation:

Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Vaurat

Les Citoyens cy dessus dénommés réunis en présence
de Monsieur le Maire ont prêté fidélité à la Constitution le me
avec nous signés, fait et arrêté. Le vingt trois Brumaire
an douze de la République Française. J. H. Vaurat
Saillard Alexis Robert
Reol Godin

« Extrait du registre des actes de la Préfecture du département de la Marne

Du 18 brumaire an 12 de la République
le Préfet du département de la Marne
en vertu de l'article XX de la loi du 28 an VII
de l'arrêté du gouvernement du 14 nivose an XI,
nomme pour remplacer les membres sortis du
conseil municipal de la commune de Bouzy tant
par décès, la démission que par le tirage au sort,
fait en exécution de l'arrêté précité, les citoyens
ci-après, à savoir

Joseph Houry
Reol Godin
Louis Robert
Alexis Robert
Etienne Paillard

La présente nomination sera transmise par
l'intermédiaire du sous-préfet de l'arrondissement
communal de Reims au maire de la commune de Bouzy
qui la fera transcrire sur le registre de la municipalité
et qui demeure chargé de la faire notifié à chacun des
citoyens y dénommés ; et de les convoquer de suite pour
recevoir d'eux la promesse de fidélité à la constitution
signé au registre Bourgeois Jessaint
pour ampliation, le secrétaire général de la Préfecture
Vauzert

Les citoyens cy dessus dénommés réunis en présence
de nous, Maire, ont promis fidélité à la constitution et ont
avec nous, signé. Fait et arrêté le vingt trois frimaire
an douze de la République française.

N. Fetizon Paillard Alexis Robert
Reol Godin »